

VACANCE DE POSTE

Directeur des Systèmes d'Information

Châteauroux Métropole vous informe de la vacance, en interne et en externe, du poste de Directeur des Systèmes d'Information chargé d'animer la Direction mutualisée des Systèmes d'Information (13 agents). La D.S.I. gère un parc de 1 160 postes informatiques, 80 serveurs virtuels et 30 serveurs physiques, 80 logiciels métiers, 500 lignes téléphoniques (fixes et mobiles), 300 caméras de vidéo-protection, 26 copieurs, 70 sites connectés et intervient sur plus de 200 sites. La Ville et l'Agglomération sont engagées dans une démarche forte de dématérialisation et d'évolution des usages, ainsi que dans la définition d'une offre de services informatiques aux communes membres.

À 2h de Paris, la capitale du département de l'Indre est située dans le Berry, au cœur de la champagne berrichonne, entre la Brenne, pays des mille étangs et le Boischaud sud romantique. Dans ce cadre, Ville et Agglomération de Châteauroux portent des projets ambitieux : construction d'un complexe aquatique Balsan'éo de plus de 5 000 m², comprenant près de 2 000 m² de surface de bassins ; restructuration du pôle gare multimodal ; programme national de rénovation urbaine incluant deux quartiers de la ville centre ; développement du parc d'activités d'Eurocity Ozans à vocation internationale en HQE-Aménagement.

POSITION DANS L'ORGANISATION

Rattachement hiérarchique :

- Directeur général adjoint Finances, Commande publique

Relations fonctionnelles :

- L'ensemble des services de la Ville et de l'Agglomération, les établissements rattachés (C.C.A.S., EPIC ...) ainsi que les écoles de Châteauroux.

PROFIL

- Agent relevant des catégories A ou A+, filière technique ou administrative,
- Diplôme de niveau bac+5, Master 2 ou ingénieur en informatique,
- Expérience dans un poste équivalent.

MISSIONS

Proposition d'une stratégie des systèmes d'Information pour la collectivité :

- Proposer les orientations stratégiques en matière d'architecture informatique, de matériel, de logiciels et de télécommunications,
- Aider à la définition de la politique en matière de sécurité des systèmes d'information
- Contribuer à la stratégie web de la collectivité,

- Assurer une veille technologique et juridique des évolutions en matière de systèmes d'information,
- Anticiper les changements et orienter les choix en matière de technologies de l'information, en proposant un schéma directeur informatique,
- Recueillir et étudier les besoins exprimés par les directions métiers,
- Evaluer et préconiser les investissements informatiques et téléphoniques nécessaires,
- Assurer l'adéquation entre la stratégie des collectivités, les outils informatiques et la réglementation,
- Concevoir une organisation optimale des flux d'information.

Mise en œuvre de la politique informatique et gouvernance des systèmes d'information :

- Garantir la continuité des services informatiques, télécoms et de vidéoprotection
- Conduire le plan d'évolution des systèmes d'information, en respectant les budgets alloués, et conformément aux changements technologiques décidés par les collectivités, dans les domaines de :
 - L'informatique,
 - Les télécommunications,
 - La vidéoprotection,
 - La reprographie.
- Piloter les projets informatiques en conformité avec les référentiels établis par et pour le maître d'ouvrage,
- Assurer la cohérence de l'ensemble des moyens informatiques et téléphoniques,
- Piloter la politique d'externalisation : analyser les offres des fournisseurs, gérer la relation avec les intervenants externes (prestataires, fournisseurs d'équipements matériels, logiciels et opérateurs de télécommunications), contrôler l'efficacité des réalisations et des prestations tout au long de la relation contractuelle.

Management de la D.S.I. :

- Définir l'organisation interne en termes de rôles, de missions et de responsabilités des membres de l'équipe,
- Superviser et coordonner le travail des agents,
- Développer une communication interne efficace,
- Évaluer les performances individuelles et collectives des équipes.

Planification pluriannuelle et gestion budgétaire :

- Analyser les besoins des directions métiers et du système d'information et les intégrer, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements,
- Prendre en compte les objectifs de maîtrise des coûts des collectivités,
- Proposer et suivre le budget de fonctionnement de la direction.

Respect de la réglementation :

- S'assurer de la conformité des applications, des systèmes et des usages avec la réglementation (R.G.P.D.),
- Respecter les règles de l'achat public,
- Veiller à la conformité des droits d'usage et des licences.

Contrôle de la qualité du service et des performances :

- Contrôler les performances du système d'information,
- Contrôler la qualité du service,
- Veiller au respect des délais et des coûts,
- Veiller à la sécurité du système d'information (fiabilité, confidentialité et intégrité),
- Audits et reporting réguliers et structurés :
 - Mise en place de tableaux de bord opérationnels intra-DSI,
 - Mise en place de tableaux de bord de suivi d'activité à destination du Comité de direction,

- Définir et mettre en place un système intégré de management couvrant tous les domaines opérationnels de l'organisation, déclinaisons des bonnes pratiques en processus opérationnels,
- Mise en place d'une gouvernance des processus et du système d'amélioration continue, définir les objectifs, les méthodes de suivi et de reporting,
- Définir les objectifs du plan de Démarche de Progrès en fonction des objectifs stratégiques,
- Identifier les sources potentielles de progrès en termes de qualité, coût, délai,
- Déployer les pratiques d'amélioration continue, organiser l'audit interne, préparer aux méthodes d'audit et d'amélioration.

Consolidation du suivi opérationnel et maintien en condition opérationnelle du SI (MCO)

- Consolider les plateformes de supervision du SI et assurer la remontée des incidents majeurs en temps réel,
- Établir un tableau de bord capacitaire pour anticiper les investissements en ressources (stockage, calcul, réseau, licences, anti-virus, ...)
- MCO des versions matérielles, logicielles du SI avec la garantie de couverture des actifs du SI par les supports éditeurs et constructeurs.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Connaissance de l'architecture générale des systèmes d'information et de leurs évolutions,
- Connaissance des applications et des technologies utilisées dans les collectivités, des principaux langages informatiques et systèmes d'exploitation,
- Capacité à piloter, suivre ou assurer en propre des projets informatiques liés à l'infrastructure réseaux ou aux métiers des collectivités ou à la vidéosurveillance,
- Maîtrise des normes de sécurité et de l'actualité des risques informatiques,
- Bonne connaissance des métiers et de l'organisation des collectivités,
- Bonne maîtrise de la gestion en simultané de plusieurs projets informatiques,
- Bonne connaissance du marché et des fournisseurs : éditeurs, cabinets de conseil et capacité à la négociation des contrats et à leur suivi,
- Connaissance des principes de la réglementation en matière de droit de l'informatique (RGPD, licences, sécurité, etc.),
- Connaissances en matière de finances, droit des marchés pour piloter l'activité de la direction dans ces domaines,
- Sens de l'anticipation et capacité à proposer des solutions innovantes, adaptabilité,
- Organisation et rigueur,
- Esprit de synthèse et qualité de communication,
- Qualités relationnelles et sens de l'écoute.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à Monsieur Julien Barbarin, Directeur Général Adjoint Finances au 02.54.08.34.50.

L'envoi des candidatures (un CV, une lettre de motivation) est à effectuer directement en ligne sur www.chateauroux-metropole.fr > Les institutions > Recrutement **avant le 19 octobre 2018.**

A défaut, elles peuvent être transmises par courrier à la direction des Ressources humaines, hôtel de ville, CS 80509, 36012 Châteauroux cedex.